



### **1. Durée de la garantie**

Pour tous les produits que nous fabriquons en Suisse (à l'exception des simples articles de négoce), nous accordons une garantie de cinq (5) ans à compter de la date de livraison.

### **2. Étendue de la garantie**

La garantie couvre les défauts de matériel et de fabrication apparaissant lors d'une utilisation conforme et d'une installation effectuée dans les règles de l'art.

En cas de garantie, nous fournissons, à notre discrétion :

- la réparation gratuite ou
- le remplacement gratuit du produit défectueux.

Toute autre prétention, notamment en dommages-intérêts ou pour dommages consécutifs, est exclue dans les limites autorisées par la loi.

### **3. Exclusions de garantie**

Sont exclus de la garantie les dommages résultant de :

- une installation ou une utilisation incorrecte
- le non-respect des prescriptions techniques ou des schémas de raccordement
- une surtension ou une alimentation électrique incorrecte (p. ex. 240 volts sur bus DALI)
- des influences extérieures (humidité, dommages mécaniques, cas de force majeure)
- des interventions ou modifications effectuées par des personnes non autorisées

Sont également exclus l'usure normale ainsi que les pièces d'usure et les consommables.

### **4. Conditions pour les prestations de garantie**

Le défaut doit être signalé par écrit immédiatement après sa découverte.

Le produit concerné doit être mis à notre disposition pour examen.

### **5. Relation avec la loi**

La présente garantie s'applique en complément des délais légaux de garantie conformément au Code des obligations suisse (art. 210 al. 1 CO).